

White Paper stage. The Association looks forward to discussing its brief with the House of Commons Finance, Trade and Economic Affairs Committee and the Senate Banking, Trade and Commerce Committee.

The Canadian Association of Oilwell Drilling Contractors was incorporated on June 18th, 1949, for the purpose of improving the status of the oilwell drilling and contracting industry as a whole, and of providing convenient and ready means for cooperation in the study and dissemination of information considered to result in the mutual benefit of the oilwell drilling contracting industry, the petroleum industry generally, and the economy of the nation. It presently is composed of:

(a) 43 drilling contractor members owning 335 oilwell drilling rigs, representing virtually 100 per cent of the industry;

(b) 27 service rig members owning 170 rigs; and,

(c) 77 associate members consisting of manufacturers, suppliers (including drilling mud and chemical companies), oil, safety, equipment rental, catering, housing and camping companies, and insurance brokers, etcetera.

Currently, the oilwell drilling and servicing industry employs over 6,500 people with combined wages and salaries of about \$42 million. Thus, although composed of many small businesses, the industry is reasonably large by Canadian standards.

The brief commences with background information about the characteristics of oilwell drilling and servicing. Because this contracting service is a highly specialized phase of the petroleum industry which is unfamiliar to most Canadians, this background information should place the reader in a better position to assess this submission.

The principal portion of the submission deals with major subjects of concern to CAODC. Omission of certain proposals does not necessarily mean that the Association supports or rejects them.

In the interests of brevity, the submission does not deal with White Paper proposals which it considers to be favourable, including:

stade du Livre blanc. L'Association serait heureuse de pouvoir discuter son mémoires avec le Comité des finances, du commerce et des questions économiques de la Chambre des communes, et avec le Comité sénatorial de la banque et du commerce.

La Canadian Association of Oilwell Drilling Contractors a été légalement constituée le 18 juin 1949 dans le but d'améliorer dans l'ensemble le statut de l'industrie du forage pétrolier, et de constituer un organisme commode et pratique pour la coopération dans l'étude et la diffusion de renseignements susceptibles de profiter à l'industrie du forage pétrolier comme à l'industrie pétrolière en général et à l'économie nationale tout entière. Elle se compose actuellement de:

a) 43 membres entrepreneurs de travaux de forage, qui possèdent 335 tours de forage pétrolier, qui représentent pratiquement la totalité de cette industrie;

b) 27 membres assurant le service des tours et possédant 170 tours; et,

c) 77 membres associés, se composant de fabricants, de fournisseurs (y compris les fournisseurs de boue de forage et les compagnies chimiques), compagnies pétrolières, de sécurité, de location d'équipement, de cantines, de construction de logements de camping, de courtiers d'assurance, etc.

A l'heure actuelle, l'industrie du forage pétrolier et ses industries de service emploient plus de 6,500 personnes, dont les salaires totalisent annuellement près de \$42 millions. Par conséquent, et bien que composée d'un grand nombre de petites entreprises, cette industrie est raisonnablement importante, si on la juge selon les critères canadiens.

Notre mémoire s'ouvre sur des renseignements généraux concernant les caractéristiques du forage pétrolier et d'entretien. Étant donné que ses activités de service sur base contractuelle constituent un aspect très spécialisé de l'industrie pétrolière que connaissent mal la plupart des Canadiens, nous avons pensé que ces renseignements mettront le lecteur mieux en mesure de comprendre le présent mémoire.

La partie principale de notre mémoire concerne des sujets préoccupant plus spécialement la CAODC. Le fait d'avoir omis certaines propositions ne signifie pas nécessairement que notre association les approuve, ni qu'elle les rejette.

Désirant être bref, notre mémoire ne traitera pas des propositions du Livre blanc qu'il estime favorables, y compris: